

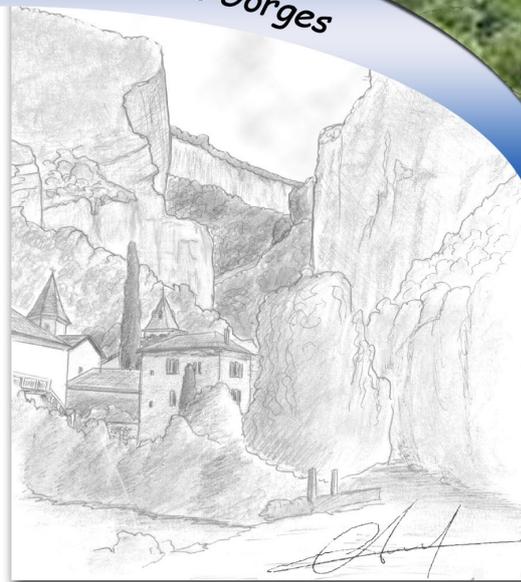
L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

Octobre 2018

N° 55

Editorial



Le mandat s'approche de la fin, il reste pour la commune de gros dossiers à clôturer.

En premier lieu, le Plan Local d'Urbanisme qui va régir toutes les autorisations d'urbanisme des dix années à venir. Le précédent document, le POS qui datait de 1989 a conduit notre commune à avoir un développement raisonné et harmonieux. Le travail avait été bien fait. Nous faisons tout notre possible, et mettons toute notre énergie pour que le prochain PLU soit dans la lignée du précédent document d'urbanisme. Et un document d'urbanisme est comparable à un iceberg, on ne voit que la partie de surface, on ne voit pas tout le travail fourni pour le préparer qui est fort important.

Nous préparons dans le même temps la signature du compromis de vente du « Pré Champon » avec le promoteur Novellia. Ce compromis devra être le plus précis possible pour bien porter les intérêts de la commune, tout en laissant au promoteur des espaces d'initiative et d'adaptation pour que celui puisse coller aux demandes du marché immobilier.

Le prochain comité de site de l'Espace Naturel Sensible des Gorges du Nan va entériner un plan d'actions pour la période 2019-2023. Nous entrons dans la phase opérationnelle. Il faut que ce plan d'actions réponde de manière efficace aux objectifs définis, qu'il soit en cohérence avec la politique des Espaces Naturels Sensibles du Département de l'Isère, et qu'il s'intègre dans la stratégie de communication et valorisation des espaces protégés du Parc Naturel Régional du Vercors.

Mais nous souhaitons aussi préparer l'avenir. C'est pour cette raison que nous lançons une étude sur la réalisation d'une chaufferie bois pour le bâtiment école/mairie et la salle des fêtes. La plus grosse

chaudière fuel a plus de 20 ans, le prix de l'énergie augmente, il nous semble opportun

d'anticiper les problèmes à venir et d'inscrire notre commune dans la transition énergétique inévitable de manière volontariste.

Nous vous avons aussi convié à l'atelier « Etat des lieux » en vue de la requalification des entrées nord et sud du village, et de tous les espaces rues en relation avec la D1532 qui coupe notre village en deux. Cet espace est vécu au quotidien comme hostile, au regard du trafic, des vitesses qui semblent souvent fort excessives, et de l'organisation de la circulation qui ne semble pas toujours adaptée. Cet atelier lance une réflexion sur des aménagements à effectuer pour rendre notre traversée plus sécurisée, plus accueillante et conviviale pour tous les usagers. Vaste chantier qui ne sera peut-être pas mené à terme au cours de ce mandat, mais comme l'avait fait mon prédécesseur, tout travail bien engagé n'est jamais du temps perdu et laisse notre commune dans une dynamique positive.

Nous sommes des citoyens mandatés par vous tous pour être au service de notre commune. Nous essaierons de mener cette réflexion dans la plus large concertation possible, pour que ce projet et les solutions trouvées répondent aux attentes de l'intérêt général.

Patrice FERROUILLAT , Maire de Cognin les Gorges

En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19 Juillet 2018

I/ MODIFICATION 1 / MARCHÉ ÉCLAIRAGE PUBLIC 2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une modification du marché « Renouvellement du mobilier de l'éclairage public 2018 » est nécessaire pour pouvoir réaliser entièrement le programme de ce marché.

Le montant du marché se monte initialement à la somme de 47 186,50 € HT.

Monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal les travaux supplémentaires à effectuer pour la bonne réalisation du marché prévu.

Le montant de cette modification du marché est de : 5 338,00 € HT, ce qui représente 11,31 % du montant initial.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de :

- de valider la modification de marché comme ci-dessus.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal décident à l'unanimité des membres présents :

- de valider la modification de marché
- de charger monsieur le maire de la rédaction de cette modification.

II / SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Dans sa séance du 19 juillet 2018, le Conseil Municipal à l'unanimité vote les subventions suivantes :

- 30 € aux Anciens Combattants du Canton de Vinay,
- 80 € au Comité départemental de l'Isère de la Ligue Nationale française contre le Cancer,
- 30 € à la Croix Rouge Française - Comité de Saint-Marcellin,
- 80 € à l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Vinay,
- 20 € au Souvenir Français - Comité de Vinay,
- 50 € à l'A.F.I.P.A.E.I.M. - Section locale de Vinay,
- 500 € au Sou des Ecoles de Cognin-les-Gorges,
- 50 € à l'Association Sud Isère Téléalarme,
- 50 € à Aria 38,
- 50 € au LETP Bellevue de Saint-Marcellin,
- 50 € aux Restos du Cœur de l'Isère,
- 50 € à la MFR de Chatte.
- 40 € à APLOMB de Saint Marcellin
- 30 € à la FNACA /Comité de Vinay
- 30 € à El Condor

III / CONVENTION POUR L'INTERVENTION DES PERSONNELS COMMUNAUX POUR LE COMPTE DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT DE SAINT-MARCELLIN VERCORS ISÈRE COMMUNAUTÉ

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral n° 38-2016-12-06-007, en date du 06 décembre 2016, portant fusion des communautés de communes du Pays de Saint-Marcellin, Chambaran Vinay Vercors et de la Bourne à l'Isère au 1er janvier 2017,

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention pour l'intervention des personnels communaux dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et rappelle la volonté commune, dans un souci de rationalisation de la dépense publique et d'optimisation des moyens humains à disposition dans les communes membres, de parvenir à mutualiser les personnels en place pour différentes missions relatives à l'eau et à l'assainissement.

Il convient de définir les modalités techniques et financières de mise à disposition des personnels communaux pour le compte des services eau et assainissement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, notamment pour la relève des compteurs d'eau et les missions d'entretien des abords des installations.

Il est proposé de définir un tarif horaire de 23 € correspondant au coût horaire chargé moyen d'un agent d'exploitation du service eau et assainissement (19.29 €) plus les frais annexes (véhicules, téléphones, vêtements...) (3.71 €). Ce tarif sera appliqué à un décompte horaire au réel sur toutes les interventions du personnel communal pour le compte du service eau et assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- Autorise le Maire à signer la convention.

IV SUPPRESSION D'1 POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

Le Maire, rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même

En direct des conseils.....

lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.
En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du CDG 38 du 10/07/2018,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi de : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe, en raison de la mise en retraite pour invalidité de l'agent occupant cet emploi

Le Maire propose à l'assemblée,

La suppression de : 1 emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe, permanent à temps non complet à raison de 33h30 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 19/07/2017,

Filière : Administrative,

Cadre d'emploi : C,

Grade : Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe :

- ancien effectif 1
- nouvel effectif 0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

V/CRÉATION D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE D'UNE COMMUNE DE MOINS DE 1000 HABITANTS

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3-3°;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré;

Décide à l'unanimité des membres présents

- la création à compter du 19/07/2018 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade de rédacteur à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans (maximum 3 ans) compte tenu des besoins de polyvalence et de compétences précises.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un niveau scolaire Bac + 2 et posséder une expérience de plusieurs années sur un poste administratif et comptable.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

VI/VŒU POUR UN MORATOIRE SUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS LINKY

Monsieur le Maire invite les membres présents du conseil municipal à prendre connaissance de courriers envoyés par des administrés sur l'installation des compteurs Linky par Enedis.

Il rappelle au conseil municipal le contexte national de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif de compteur et lui fait part des différentes réactions de nombreuses communes à ce sujet.

Il demande au conseil municipal d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide de prononcer un vœu de mise en place d'un moratoire sur l'installation des compteurs Linky qui sera envoyé au directeur d'Enedis, au ministre de la Transition Ecologique et Solidaire ainsi qu'aux députés et sénateurs de l'Isère :

Vœu pour un moratoire sur l'installation des compteurs LINKY

Préambule :

- Suite à des questions de plusieurs concitoyens de la commune de Cognin les Gorges,
- Suite aux recommandations de la cour des comptes lors du compte-rendu du 7 février 2018,

- ENEDIS annonce en effet que le coût d'investissement ne sera pas répercuté sur les factures des consommateurs. Or la cour des comptes montre aujourd'hui qu'il s'agit d'un dispositif « coûteux pour le consommateur mais

avantageux pour ENEDIS ». Le financement est en réalité « assuré par les usagers » et les conditions de rémunération d'ENEDIS sont « généreuses et doivent être revues ». Les usagers de la commune

En direct des conseils.....

de Cognin les Gorges seront également impactés par ce dispositif.

- Le compteur LINKY tel qu'il est proposé ne respecte pas la directive européenne de 2009 qui demande le déploiement d'un compteur permettant la participation active du consommateur. Dans le cadre de la transition énergétique il est important que le citoyen connaisse sa consommation en temps réel enfin de pouvoir la diminuer pour réduire à la fois sa facture et la demande nationale de production d'électricité. Les anglais proposent gratuitement à ceux qui le souhaitent un affichage dans l'habitation de la consommation en temps réel en MWh et en Euros. Or le LINKY ne propose pas d'affichage dans l'habitation, il ne propose pas non plus la consommation en temps réel et n'indique pas le montant en euros de sa consommation. Comme le dit la cour des comptes, les moyens mis en place « sont insatisfaisants ».

- ENEDIS annonce que les compteurs sont obligatoires et qu'on ne peut pas s'y opposer. Or la loi ne permet pas à ENEDIS de l'installer sans le consentement des usagers. De nombreux usagers de la commune de Cognin les Gorges ont exprimé leur volonté de s'opposer à l'installation des compteurs LINKY. ENEDIS a déjà été contraint par la justice à Grenoble et à Toulouse de ne pas installer le compteur LINKY et même de remettre l'ancien compteur chez des personnes opposées pour des raisons de santé.

Le rapport de la Cour des comptes montre aujourd'hui qu'ENEDIS a choisi ses propres intérêts financiers aux dépens de ceux des consommateurs. Ce compteur demandé par l'Union Européenne en 2009 aurait pu être un formidable outil de la transition énergétique et solidaire en permettant aux citoyens d'être actifs dans leur consommation d'électricité et ainsi de réduire leur consommation pour le bien de notre planète et de nos portefeuilles. ENEDIS, entreprise de service public, a agi pour son propre intérêt financier à l'encontre de celui des citoyens.

Le Conseil Municipal de Cognin les Gorges, réuni le 19 juillet 2018, demande :

À Monsieur le Ministre de la Transition écologique et solidaire :

- la mise en place d'un moratoire en lien avec les recommandations de la Cour des comptes rendu le 7 février 2018 quant aux compteurs LINKY

Aux parlementaires de l'Isère :

- de se saisir de ce dossier, afin de redéfinir les objectifs liés à l'installation de ces compteurs, en répondant aux demandes de la cour des comptes : révision des rémunérations d'ENEDIS, réduction du coût pour le consommateur, mise en place

d'outils pour que les usagers soient actifs de leur consommation, mise en place d'un protocole de refus pour les personnes sensibles aux champs électromagnétiques et pour celles qui refusent de communiquer leurs données personnelles. »

VII/MOTION SUR LA GOUVERNANCE DE LA SMVIC ET SUR LE PACTE FISCAL ET FINANCIER

Après avoir pris connaissance du document présenté le 07/06/2018 à Vinay lors du Conseil communautaire de la SMVIC, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de délibérer en vue d'une motion à rédiger sur la gouvernance de la SMVIC et sur le pacte fiscal et financier.

Celle-ci sera envoyée au Monsieur le Président de la SMVIC :

Motion sur la gouvernance de la SMVIC et sur le pacte fiscal et financier

Le conseil municipal a pris connaissance du document présenté le 7 juin 2018 à Vinay dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire.

Il apprécie la qualité de ce document. Sa double entrée qui combine la vision des élus et habitants permet d'apprécier le décalage ou la concordance entre les deux. Ce compte-rendu structuré, qui synthétise les interrogations des élus quant au fonctionnement en construction de cette nouvelle intercommunalité et les enjeux qu'identifient les habitants pour notre territoire, montre qu'au-delà de la construction d'un projet de territoire, c'est tout le sens donné au « comment faire territoire ». La manière, méthode de prise de décision, les constructions de solidarité et d'entraide entre des territoires parfois différents sont les clés de ce « faire territoire ».

Aussi le conseil municipal de Cognin les gorges, réuni ce 19 juillet 2018, demande à la communauté de communes :

- de tout mettre en œuvre pour construire des conditions favorables à une gouvernance qui associe le plus grand nombre à la prise de décision ;

- de poursuivre la réflexion sur le pacte fiscal et financier.

Pour cela, il propose :

- d'associer les membres des conseils municipaux à la construction d'une gouvernance partagée

- de poursuivre les analyses et diagnostics sur les ressources des communes, sur la fiscalité de nos concitoyens, sur celle de nos entreprises, pour comprendre ce qui concourt à ce sentiment d'iniquité des ressources et de participation à l'effort fiscal.

En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 17 Septembre 2018

I/MARCHÉ MAÎTRISE D'OEUVRE

« REQUALIFICATION DES ENTRÉES ET DE LA TRAVERSÉE DU BOURG »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des entrées et de la traversée du bourg (délibération n°2018-30 du 12/06/2018) le 13/06/2018.

Quatre bureaux d'études ont répondu à cet appel d'offres et lors de la préselection des candidatures reçues, les candidats retenus ont été : - l'équipe Atelier Verdance (Grenoble) et VERDI Ingenierie (St Martin le Vinoux)

- Menard paysage et urbanisme (Lyon)
- l'équipe CAMBIUM (Notre Dame de l'Osier) ECE (St Verand) et Transitec (Bron)

Ces trois candidats retenus ont été auditionnés chacun leur tour le mercredi 12/09/2018 sur présentation de leur offre méthodologique et financière.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau synthétique d'analyse des offres et des auditions établi avec l'aide du CAUE de l'Isère.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

-décide de retenir la candidature de l'équipe CAMBIUM, ECE et TRANSITEC pour un montant d'honoraires

de 27 240€HT pour la réalisation de la Tranche Ferme composée de deux phases : Diagnostic et AVP.

-autorise et charge Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

II / MARCHÉ MAÎTRISE D'OEUVRE «CRÉATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RÉSEAU DE CHALEUR»

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en mars 2018 une analyse d'opportunité «Chaufferie bois et réseau de chaleur » a été réalisée par l'AGEDEN à la demande de la municipalité pour l'ensemble des bâtiments communaux composé de la mairie, école, appartements communaux, salle des fêtes et cantine.

Il indique que l'AGEDEN est une association qui agit pour la transition énergétique, cofinancée principalement par la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Isère, l'ADEME et le SEDI ainsi que la SMVIC. Elle accompagne à titre gracieux les collectivités dans leur démarche de maîtrise de l'énergie.

Monsieur le Maire, au vu de cette analyse d'opportunité et de l'ancienneté du système de

chauffage actuel de l'ensemble de ces bâtiments pré cités (fioul) coûteux et peu performant, demande au conseil municipal de délibérer pour le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre d'un marché «Chaufferie bois et réseau de chaleur».

Il explique que cette mission de maîtrise d'œuvre est composée de deux tranches:

- une tranche ferme définie par une étude de faisabilité très précise et d'un avant-projet
- une tranche optionnelle (si le projet est poursuivi au vu du rendu de la tranche ferme) qui représente la maîtrise d'œuvre du marché pour la réalisation d'une chaufferie bois et réseau de chaleur.

Il précise que que la Tranche Ferme pourra être subventionnée à hauteur de 50% par l'ADEME après validation du projet de l'étude sous condition qu'aucun acte d'engagement ne soit signé avant leur accord.

La tranche optionnelle restera à la charge de la commune.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du cahier des charges rédigé par l'AGEDEN pour le marché de maîtrise d'œuvre «Chaufferie Bois et réseau de chaleur» décide à l'unanimité des membres présents:

- de lancer une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre «Chaufferie bois et réseau de chaleur», avec l'aide de l'AGEDEN

- de demander une subvention à l'ADEME avant signature de l'engagement de la Tranche Ferme

- charge Monsieur le Maire de faire aboutir ce projet et l'autorise à signer toutes pièces nécessaires.

III / DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES GOUVERNANCE ET MOBILITÉ-TRANSPORT

Le conseil communautaire lors de sa séance du 28/06/2018 a approuvé la création de deux nouvelles commissions thématiques :

- la commission «Gouvernance»

- la commission «Mobilité-Transport»

Le règlement intérieur de la SMVIC dans sa délibération n°DCC-AG-17148 du 11/07/2017 précise que les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux à hauteur d'un titulaire et d'un suppléant.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de désigner les délégués pour la commune de Cognin-les-Gorges pour ces deux commissions intercommunales:

Après délibération et à l'unanimité des membres présents du conseil municipal sont désignés :

-pour la commission « Gouvernance » : Patrice Ferrouillat titulaire et Sophie Borel suppléante

-pour la commission « Mobilité-Transport » : Claude Borel titulaire et Patrice Ferrouillat suppléant

En parcourant les rues.....

TRAVAUX

Travaux voiries :

Cet été, la société Routière Chambard a repris les voiries communales de la Vorcière, du Giet et du Couet. Sur ces secteurs, le choix a été fait pour cette année de les reprofiler ou faire un rebouchage à l'emploi des portions les moins endommagées. L'année prochaine, l'ensemble de ces secteurs seront recouverts d'un bicouche.

Sur le secteur du Couet au croisement avec la D22, l'écoulement des eaux pluviales a été repris afin de terminer proprement la voirie en limite des habitations. Ce point noir récurrent a enfin été traité.

Le coût de l'ensemble de ces travaux, pour cette année, s'élève à un montant de 34 890,24€ TTC. 40 % du montant de ces travaux sont subventionnés par le département de l'Isère dans le cadre de la conférence territoriale au chapitre gros travaux de voirie.

Sur la rue de la Tour, l'entreprise Nicoud TP de Varacieux a repris le caniveau d'eaux pluviales défectueux pour un montant 3840€ TTC.

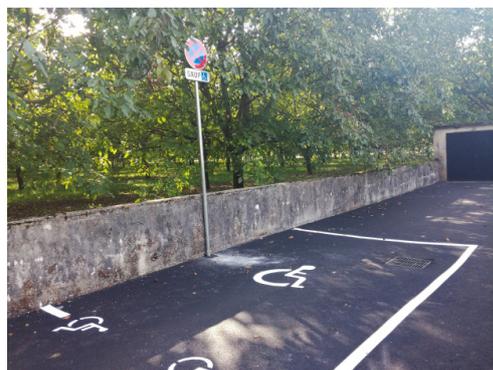


Travaux accessibilité cimetière :

La dernière réalisation dans le cadre de la mise en accessibilité « Personne à Mobilité Réduite » des bâtiments et services communaux a concerné le cimetière.

Ces travaux n'auraient jamais pu se réaliser sans la collaboration de Monsieur et Madame Gilbert Matraire qu'il faut remercier. Nous avons profité de l'opportunité que Monsieur Gilbert Matraire veuille réaliser des travaux sur leur concession familiale pour leur proposer de déplacer celle-ci sur un autre emplacement. Ce déplacement combiné à celui du columbarium et de la croix a permis la création d'une allée centrale en face du portail du nouveau cimetière. Cette allée a pu être goudronnée. L'entrée du nouveau cimetière a aussi été reprise en enrobé avec création d'une place de stationnement réservée PMR.

La dernière étape consistera en l'engazonnement des parties gravillonnées qui sera réalisé après désherbage et griffage de la surface. Le but de cet engazonnement est de faire en sorte qu'à terme, nous tondions ses allées, la commune n'ayant plus le droit d'utiliser des herbicides. Ce gazon, qui se trouvera dans un conglomérat engrais/matière organique/colle sera mis en place après la Toussaint, et teintera pendant quelques jours ou semaines les allées avant la levée du gazon adapté à ce type d'usage.



En parcourant les rues.....

Détails du coût des travaux :

Nature travaux	Montant Travaux TTC	Prestataires
Déplacement du columbarium	3750,00 €	Etablissement Vitaloni
Déplacement Concession Matraire	2800,00 €	Etablissement Vitaloni
Déplacement et restauration de la Croix	5100,00 €	Etablissement Vitaloni
Travaux enrobé allées et entrées	32337,36€	Routière Chambard
Engazonnage	1470,54€	Echovert employés commu- naux
Total	45457,90€	

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 50 % par le département de l'Isère dans le cadre de la conférence territoriale au chapitre mise en conformité PMR.

En dehors de ce cadre de subvention, des reprises du mur du cimetière ont été effectuées par l'entreprise Cabestan (Serge Plantier) pour un montant de 654,00€ TTC.

Autres travaux :

Les bancs de la place de l'église ont été réhabilités. Les montants ont été sablés et repris en peinture Epoxy par l'entreprise ALV Dumas pour un coût de 576,00€ TTC. L'assise bois vient de la scierie Richard Saint Vérand pour 950,40€ TTC. Les employés communaux ont réalisé le montage et l'installation, nos bancs qui semblaient moribonds ont repris un bon coup de jeune, pour un coût à l'unité d'environ 150€.

Des entreprises locales qui travaillent, un patrimoine entretenu.

Suite à des incivilités récurrentes à proximité des bâtiments salle des fêtes /école, le conseil municipal a décidé de ne plus laisser public cet espace et l'a donc clôturé au moyen d'un portail réalisé et posé par l'entreprise Toumeto pour un montant de 7440,00€ TTC.

Travaux sentier Gorges du Nan

Les gardes verts du [Parc naturel régional du Vercors](#) ont réparé le sentier des Gorges du Nan qui avait été endommagé par les fortes pluies du mois d'août. Merci à eux pour ce très bon travail. Les nombreux randonneurs pourront retrouver leur chemin...

Installation des nouveaux jeux pour enfants au parc Saint Joseph



En parcourant les rues.....

PLU: Plan Local d'Urbanisme

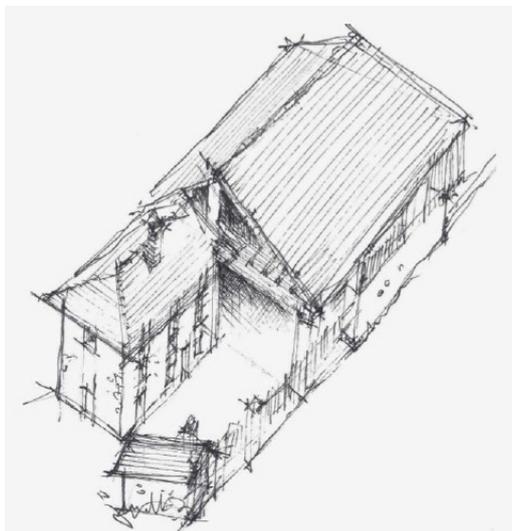
Relevé d'étape de l'élaboration du PLU :

- 24 novembre 2015, le Conseil Municipal lançait par délibération pour l'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme, considérant que les lois ALUR rendaient caduques le POS de la commune.

- 4 avril 2017 première réunion publique, les élus et le bureau d'étude avec Claire Bonneton, urbaniste paysagiste mandataire ont présenté le diagnostic du PLU qui a fait un état des lieux fort exhaustif sur toutes les thématiques suivantes : contexte intercommunal et documents supra-communaux, bilan du POS, consommation d'espaces agraires, formes architecturales et urbaines, paysages, aspects environnementaux, risques naturels, paysages, économie, services, démographie. ..

- 5 Février 2018, seconde réunion publique au cours de laquelle vous a été présenté le Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui fixe les grands objectifs du PLU. Nous avons aussi évoqué des esquisses d'aménagement pour le Pré Champon.

- 3 octobre 2018, Laurent Lecorroller a présenté les fiches Patrimoine et le nouveau périmètre délimité des abords du séchoir à noix classé monument historique. Ces fiches patrimoine se veulent un outil pédagogique qui aidera les pétitionnaires dans leur demande de réhabilitation des bâtiments anciens et dans la relation avec les Bâtiments de France.



Travail en cours :

Nous sommes en train de finaliser :

- les zonages (cartographie qui distingue les différentes zones et leur usage) ;

- le règlement (définition des règles communes ou spécifiques à chacune des zones)

- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (elles exposent de manière plus précise les intentions sur un secteur que la

collectivité souhaite mettre en valeur, réhabiliter, restructurer ou aménager)

Calendrier à venir :

- Mercredi 19 Décembre 2018 : Présentation du PLU finalisé aux Personnalités Publiques Associées (services de l'État, du Département, chambres consulaires, communauté de communes, communes voisines)

- Lundi 28 Janvier 2019 à 19h à la salle des fêtes de Cognin les Gorges, troisième réunion publique avec présentation zonage, règlement, OAP.

- Début février 2019: Arrêt du PLU et phase administrative

- Fin d'été 2019 : Approbation du PLU par le conseil municipal

PRÉ CHAMPON

La commune est dans la phase élaboration du compromis de vente avec le promoteur Novelia. La commune a pris comme notaire Maître Lintanff de Saint Marcellin. Nous vous donnons les grandes lignes de ce compromis :

- Les parties se sont entendues pour la réalisation d'un programme d'habitat mixte comprenant environ 22 logements collectifs ou intermédiaires et 8 lots à bâtir au maximum pour de l'habitat individuel.

- Les parties se sont entendues pour que le projet immobilier atteigne un certain niveau de qualité architecturale et paysagère. Le cahier des charges de recommandations et de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères (CRPAUP) qui définit ce niveau de qualité sera annexé au compromis.

Le promoteur s'engage à :

- Transcrire ce cahier des charges dans le règlement de lotissement ;

- Accompagner les acquéreurs des lots à bâtir lors de la préparation de leur permis de construire pour les sensibiliser au contenu de ce cahier des charges ;

- Annexer ce cahier des charges aux actes de vente des lots à bâtir.

- La société Novelia rétrocédera la voirie interne à la commune à titre gratuit.

- La délivrance par la commune d'un permis d'aménager et permis de construire au promoteur conforme au CRPAUP engagera alors les deux parties dans la transaction définitive.

En parcourant les rues.....

POUBELLES ET INCIVILITÉS



SANS COMMENTAIRE!!!!!!!!!!

En parcourant les rues.....

ENS

L'Espace naturel sensible des Gorges du Nan, ça avance...

Contexte :

La commune de Cognin les Gorges a lancé en 2012, à la demande d'Albert Glénat, maire de la commune, le classement des Gorges du Nan en Espace Naturel Sensible dans le cadre la politique du département de l'Isère.

En octobre 2015, la convention d'intégration du Site des Gorges du Nan sur la commune de Cognin les Gorges dans le réseau des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère a été signée entre M. Fabien Mulik, vice président du département de l'Isère et Patrice Ferrouillat Maire de la commune en présence de Mme Laura Bonnefoy et M. Bernard Perazio, conseillers départementaux.

Objectif :

L'objectif est de préserver les paysages et la biodiversité mais aussi les usages qui y sont associés. Pour y parvenir, le gestionnaire élabore un plan global de préservation, de gestion et d'interprétation en concertation avec l'ensemble des usagers du site.

Modalités :

Avec le soutien du Département de l'Isère et de ses services, le gestionnaire (la commune de Cognin les Gorges) met en place un comité de gestion du site qui rassemble tous les usagers, les partenaires associatifs, les propriétaires, tous ceux qui sont intéressés par la préservation et valorisation de ce site. Ce comité de gestion participe à la définition et au suivi de l'ensemble des opérations effectuées sur le site.

Il veille également au respect des usages et s'assure de la pérennisation des richesses naturelles et paysagères, par le biais de suivis scientifiques.

Quels retours en attendre pour la collectivité?

L'ouverture de ces sites au public participe au maintien d'un cadre de vie agréable, lieu de ressourcement et d'activités diverses pour la population.

L'accueil du public passe généralement par la création d'aménagements légers (sentiers, signalétiques d'accueil et d'information...), la réalisation d'animations Nature, l'édition de documents, etc.

Par ailleurs, les sites naturels et chemins de randonnée qui les sillonnent induisent des retombées économiques réelles au travers notamment des activités de pleine Nature ou touristiques qu'on peut y pratiquer.

Leur entretien peut conforter des emplois locaux (entretien, accompagnateur) et contribue dans le même temps à la protection d'un milieu remarquable. Le Département de l'Isère, dans le cadre de cette politique Espace Naturel Sensible est le principal et

important financeur de ce plan d'action.

Où en sommes nous aujourd'hui :

Mercredi 7 novembre à 18h dans la salle du Conseil municipal aura lieu le troisième comité de site avec pour ordre du jour :

- finalisation du plan d'action 2019-2023
- fonctionnement du comité de site sur la période à venir.

Des invitations ont été envoyées à tous les interlocuteurs intéressés jusqu'alors, mais il n'est pas trop tard pour intégrer à cette démarche. Avis donc à toute personne intéressée.

Le Plan d'action, c'est quoi ?

C'est un document qui liste les actions que nous avons notées comme prioritaires pour répondre aux objectifs fixés dans le cadre du plan de gestion.

Ces actions entrent dans le cadre des grandes familles suivantes :

- Suivi administratif, animation du plan, concertation
- Pédagogie, information, animations, éditions
- Police de la nature
- Recherche, suivi études inventaires
- Travaux d'entretien, de maintenance, de gestion récurrente des milieux
- Travaux uniques sur les milieux, investissements

Pour accéder à la démarche complète, rendez vous sur le site de la commune de Cognin les Gorges où vous pourrez suivre l'histoire de la démarche et télécharger tous les documents clés.



En parcourant les rues.....

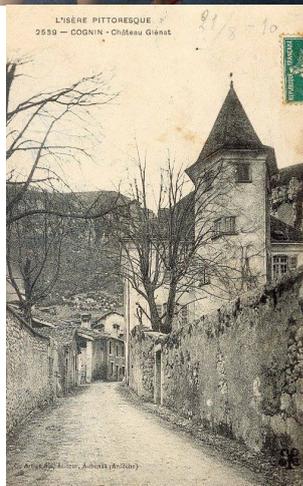
JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE

Samedi 15 et dimanche 16 Septembre 2018 se sont déroulées les 35^{ème} Journées européennes du patrimoine. Pour cette occasion, cinq visites guidées dans les rues du village étaient proposées pour partir à la découverte des lieux remarquables qui font l'identité de Cognin-les-Gorges. Deux guides passionnés par leur village ont accueilli les visiteurs sur la place de l'église.

Après une présentation de l'histoire de Cognin, une promenade dans les rues du village était proposée. Ainsi il était possible de visiter les deux églises, dont une du XII^{ème} siècle, la pierre à dîme, le vieux séchoir classé aux monuments historiques, et découvrir l'histoire du château intimement lié au parc St Joseph. Une exposition de vieilles photos était proposée tout au long du parcours. Cette année encore, une visite nocturne était proposée afin d'apprécier l'ensemble du village dans une ambiance plus intime et poétique. A cette occasion tous les monuments du village étaient illuminés.

Les visiteurs ont pu apprécier le cadre exceptionnel de cet environnement remarquable et nous vous donnons d'ores et déjà rendez l'année prochaine pour une nouvelle édition.

La municipalité et les organisateurs remercient les personnes qui ont ouvert la porte de leur propriété ou prêtés du matériel; ils ont grandement contribué au succès de cette belle manifestation.



RESTRICTION D'EAU

Au vu de l'aggravation rapide de la situation, le Préfet de l'Isère a décidé, après consultation du Comité Départemental de l'Eau réuni le 21 septembre dernier, de placer :

- en alerte renforcée : tous les cours d'eau (sauf l'Isère) du département (et donc tous ceux présents sur le territoire de la communauté de communes)
- en alerte renforcée : la plupart des nappes d'eau souterraines du département, dont celles de la communauté de communes

Cette situation d'alerte renforcée, prise le 25 septembre 2018 court jusqu'au 31 octobre 2018. L'alerte renforcée impose d'importantes restrictions d'usage.

L'ensemble de ces éléments est présent dans le communiqué de presse de la Préfecture, daté du 27 septembre 2018, visible en pièce jointe.

Merci de prendre connaissance de ces restrictions et d'en faire part le plus largement possible à vos services techniques et à vos administrés (sites internet*, panneaux d'affichage, affichage en mairie, journaux communaux, conseil municipal...). L'information du plus grand nombre est en effet primordiale. De plus, des contrôles sont et seront réalisés par les services de l'État dans les prochaines semaines sur le territoire. Pour rappel voici les restrictions du niveau d'alerte renforcée :

POUR TOUS :

- Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles équipées de lance « haute pression » ou recyclage de l'eau ;
- Interdiction de laver les réservoirs pour l'Eau Potable ;
- Interdiction du remplissage des piscines de plus de 5m³ à usage privé ;
- Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, et espaces sportifs,
- Interdiction d'arrosage des golfs, des jardins potagers et des stades de 9H00 à 20H00 ;
- Interdiction d'alimenter les plans d'eau ;
- Interdiction de vidanger les plans d'eau ;
- Interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques ;
- Interdiction d'effectuer dans le lit des cours d'eau des travaux destinés à accroître ou maintenir le prélèvement ;
- Interdiction de contrôler les points d'eau incendie,

En parcourant les rues.....

POUR LES COMMUNES :

- Interdiction de laver les voiries ;
- Interdiction de faire fonctionner les fontaines publiques en circuit ouvert sur l'eau potable.

POUR L'AGRICULTURE :

- Baisse de 30 % des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation
- Pour les autres prélèvements (hors irrigation ou assimilés domestiques) interdiction de prélever de 9h à 20h.

POUR L'INDUSTRIE :

- Respect du niveau 2 du plan d'économie d'eau des industriels (installations classées pour la protection de l'environnement).

POUR LES GESTIONNAIRES DE RÉSEAU D'EAU POTABLE :

- Renforcement du suivi des niveaux des captages et des forages d'eau potable, transmission des données à l'administration.

Dans le cadre du Contrat de rivières Sud Grésivaudan, la Communauté de communes réalise des campagnes de mesure de débits sur certains cours d'eau du territoire (Furand, Merdaret, Cumane, Drevenne, Nan, Lèze, ...) depuis 2015. Ces mesures sont réalisées toutes les deux semaines durant la période de basse eaux (généralement de juin à octobre). Les dernières mesures montrent la situation suivante :

- Tous les débits diminuent depuis plusieurs semaines et atteignent des valeurs très basses sur une majorité de cours d'eau.
- Deux d'entre eux (la Drevenne et le Vailet affluents du Merdaret) atteignent des débits qui n'ont jamais été mesurés aussi bas depuis la mise en place de cet observatoire.
- Une aggravation des linéaires en assec est observée sur plusieurs bassins-versant (Merdaret et Cumane).
- La situation est équivalente ou pire que l'année dernière pour un nombre important de stations. Elle pourrait encore s'aggraver dans les prochaines semaines en cas d'absence de précipitations.

*Pour information, nous avons mis à jour l'alerte sécheresse sur la [plate forme web intercommunale](#). Pour les communes présentes sur la plate forme, celle-ci peut remonter automatiquement sur votre site selon les règles de partage que vous avez mises en place.

Si toutefois, elle ne remontait pas, n'hésitez pas à contacter Régine Foucault (04 76 38 83 46) ou Aymeric Vivier (04 76 38 83 56)



Dossier : SSI.....

Regroupement Pédagogique Intercommunal Cognin-les Gorges, Malleval, Rovon Saint-Gervais

L'école de Saint-Gervais accueille les 3 classes de maternelle, celle de Rovon les CP et CE1 et celle de Cognin-les-Gorges les CE2, CM1, CM2

Le RPI est géré par un Syndicat Scolaire Intercommunal, SSI. Ce SSI s'occupe alors du transport scolaire, de la cantine, de la garderie et du personnel :

Personnel du SSI :



Transport scolaire : horaires :

Ligne : PGERA - RPI ST GERVAIS-ROVON-COGNIN

Transporteur
VOYAGES ANDRADE

			Période scolaire : X	
			Itinéraires Services PGERA00	
Code	Commune	Code	Point d'arrêt	Im-jv--
38390 00	SAINT GERVAIS	12718	ECOLES	08:00
		12725	BOURG	08:02
		12720	LE REGONFLE	08:03
		12685	LE PORT	08:05
38345 00	ROVON	12690	ECOLE	08:10
38117 00	COGNIN LES GORGES	12139	ECOLES	08:25
38345 00	ROVON	12690	ECOLE	08:35
38390 00	SAINT GERVAIS	12718	ECOLES	08:45

			Période scolaire : X	
			Itinéraires Services PGERA01	
Code	Commune	Code	Point d'arrêt	Im-jv--
38117 00	COGNIN LES GORGES	12138	ECOLES	16:15
38345 00	ROVON	12691	ECOLE	16:25
38390 00	SAINT GERVAIS	12721	LE REGONFLE	16:30
		12724	BOURG	16:33
		12719	ECOLES	16:35
		12685	LE PORT	16:40
38345 00	ROVON	12691	ECOLE	16:45
38117 00	COGNIN LES GORGES	12138	ECOLES	16:55

Horaires des écoles :

LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI

- Cognin : 8H30/12H ET 13H40/16H10
- Rovon : 8H40/12H10 ET 13H50/16H20
- Saint-Gervais : 8H50/12H20 ET 13H55/16H25

Horaires de la garderie :

- Cognin : 7H30-8H20 et 16H10-18H
- Rovon : 7H30-8H30 et 16H20-18H
- Saint-Gervais : 7H30-8H40 et 16H25-18H

Dossier : SSI.....

Horaires de la cantine :

- Cognin 12H - 13H30
- Rovon : 12H10 - 13H40
- Saint-Gervais : 12H20 - 13H45

Inscriptions/ Désinscriptions / Tarifs:

Prix du repas de cantine : 4,60€ (3,312€ payé au traiteur et 1,288€ pour les frais de fonctionnement de la cantine).

Prix de la case de garderie : 1,70€

Concernant la cantine, les inscriptions ou désinscriptions occasionnelles doivent être faites 72h à l'avance. Aucune modification ne sera acceptée si le délai n'est pas respecté sauf en cas de maladie. Effectivement, si et seulement si votre enfant est malade, il est possible d'annuler son repas le matin même en appelant jusqu'à 8h15 :

- Pour St Gervais : l'école (04.76.64.78.87)
- Pour Rovon : l'école (04.76.64.72.75) ou Nazarée
- Pour Cognin : l'agence postale en laissant un message sur le répondeur. (04.76.38.31.00)

Tout appel fait au-delà de 8h15 ne pourra pas être pris en compte.

Concernant la garderie, tout retard entraînera une pénalité d'une case et un avertissement. Au bout de 3 avertissements la famille sera convoquée par le SSI.

TARIFS CANTINE ET GARDERIE 2018/2019

(Cartes en vente aux agences postales de Cognin les gorges et St Gervais)

CANTINE : 4,60 € le repas

carte de 5 repas : 23 €

carte de 10 repas : 46 €

carte de 15 repas : 69 €

carte de 20 repas : 92 €

L'ordre des chèques doit être établi à : REGIE DE RECETTES SSI COGNIN

Carte Bancaire à l'agence postale de St Gervais uniquement.

GARDERIE : 1,70€ la case

carte de 10 : 17 €

carte de 20 : 34 €

carte de 40 : 68 €

L'ordre des chèques doit être établi à: TRESOR PUBLIC

Contacts :

Le secrétariat du SSI se trouve à l'agence postale de Cognin-les-Gorges. Vous pouvez joindre Isabelle Martinez, laisser un message sur la boîte vocale ou envoyer un mail : 04/76/38/31/00

apc.cognin-les-gorges@orange.fr

Les cartes de cantine et garderie sont en vente aux agences postales de Cognin-les-Gorges et Saint Gervais.

AGENCE POSTALE DE COGNIN

Lundi , mardi, jeudi, vendredi 8H45/11H et 14H/15H30

Samedi matin 9H/11H

Paiement par chèque et espèce Pas de carte bancaire

AGENCE POSTALE DE SAINT-GERVAIS, 04/76/64/78/00

Lundi, jeudi, vendredi 9H/12H et 13H/16H30

Mardi 9H/12H et 13H/19H15 (samedi matin fermeture temporaire)

Paiement par chèques et espèces.

Carte bancaire pour l'achat les cartes de cantine uniquement

Vie du village...

CLUB DES GORGES DU NAN

C'est le 19 juin que le Club des Gorges du Nan et leurs amis des environs se rendaient au lac du Monteynard : 44 personnes au total !

« Le petit déjeuner nous fut servi en terrasse à notre arrivée au restaurant : vue magnifique sur le lac et le soleil était de la partie !

Après une conférence sur la santé et le bien-être, un bon repas fut partagé dans une ambiance chaleureuse puis ce fut l'embarquement sur le bateau « La Mira » pour une croisière de 2 heures... paysages superbes. A l'horizon divers sommets : l'Olbiou (2789m), le mont Aiguille (2086m), les Alpagnes du Senepy (1769m), sur l'eau des planches à voile multicolores appelées « Kit Surf » qui se soulevaient jusqu'à 5 mètres au plus fort du vent... un ravissement pour les yeux et quelle détente de glisser sur l'eau par un beau soleil, le passage sous le pont suspendu pour randonneurs et cycliste était impressionnant !

Les bonnes choses ont une fin et le retour se fit encore avec de beaux paysages ! Un très bon souvenir pour tous

Nos réunions du mercredi ont repris le 5 septembre. Cette première rencontre était une réunion interclub avec nos voisins de Rovon : boules, cartes, scrabble, gâteaux et boissons, causerie... l'ambiance était chaleureuse !

Nous invitons celles et ceux qui aiment les rencontres et les jeux à nous rejoindre. »

Mme Lucette LEMONSU, Présidente,
TEL : 04.76.38.52.91



Repas sur la terrasse qui domine le lac de Monteynard

Les deux organisatrices du voyage



BIBLIOTHEQUE

Amis lecteurs !

La Bibliothèque municipale située au sein de la résidence St Joseph, vous attend !

Venez découvrir les nouveautés littéraires de la rentrée.

Une équipe de bénévoles (à laquelle s'est ajoutée Sylvie) vous accueillera, et vous conseillera si nécessaire.

Vous avez accès au catalogue collectif sur le portail des 15 médiathèques « Saint-Marcellin Vercors Isère ». Plus de 127400 ouvrages adultes et jeunesse sont à emprunter.

De quoi satisfaire votre curiosité et agrémenter les soirées d'automne à venir.

<http://www.bibliotheques.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

est à votre disposition pour découvrir aussi toutes les informations liées à la vie de ce réseau.

- Les coups de cœur
- Des comptines pour vos bambins
- L'agenda des temps fort du réseau
-

La cotisation annuelle est toujours de:

10€ pour les adultes

5€ pour les 13 à 18 ans.

Gratuite pour les enfants de 0 à 12 ans.

Nous vous rappelons nos horaires d'ouverture.

Mardi de 15h30 à 19h,

Vendredi de 17h à 19h.

Nous souhaitons vous accueillir bientôt dans nos locaux !

Les bibliothécaires



Vie du village...

FOYER RURAL

BILAN DE LA VOGUE ANNUELLE DES 3 / 4 / 5 / 6 AOUT 2018

VENDREDI 03

Un première pour l'équipe du Foyer rural qui lança une première édition de Concert en scène ouverte afin de laisser libre cours aux talents locaux.

SAMEDI 04

Après le Concours de pétanque en doublette, place à la seconde nouveauté de cette année : le Ventriglisse géant pour le plus grand bonheur des petits et grands



Puis place au bal Mousse des kids (-14 ans), une belle réussite, très appréciée des enfants!



En soirée Bal populaire du Bachop'S Bar pour les anciens, puis à 22h Bal mousse pour les jeunes, animé par GMS PROJECT qui ont été un franc succès.

DIMANCHE 05

Dès 6h le Vide grenier organisé par la Société de pêche a rassemblé sur la place de l'église de nombreux exposants et chineurs



Pêche à la truite + Truite trophée toujours très attendues



Concours de pétanque en triplette mixte Challenge Vincent Simoens : les vainqueurs entourés des organisateurs et de la famille Simoens.

Journée riche en animation car en levant les yeux vers nos magnifiques Gorges nous pouvions voir une démo de Slackline spectaculaire!



L'après-midi, retour du Ventriglisse géant pour se rafraîchir avec ces températures caniculaires!

Le soir le Repas raviolos préparé par Ste Philomène et servi par les nombreux bénévoles du Foyer Rural rassembla près de 600 personnes. Malheureusement pas de Feu d'artifice cette année suite à un arrêté Préfectoral pour cause de risque d'incendie. Mais tout le monde a pu se consoler en participant au bal populaire animé par MUS DANCE.



Vie du village...

LUNDI 06

Fin des festivités avec le Concours de boules lyonnaises gratuit en doublette, organisé par le Bachop'S Bar
Puis place au rangement!



L'équipe du Foyer rural remercie les nombreux bénévoles présents pour leur aide précieuse. Nous vous attendons pour les prochaines manifestations.

PROCHAINES MANIFESTATIONS

Samedi 24/11/2018 : Soirée vin/tapas

Vendredi 07/12/2018 : Assemblée générale

ACTIVITES SPORTIVES PROPOSEES

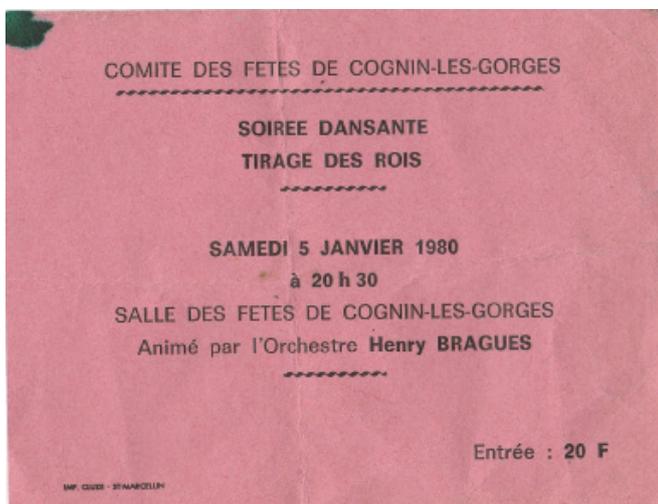
Activités sportives proposées par Gisèle

Tél. : 04.57.33.15.72 ou gisele.38@sfr.fr

Laura pour la Zumba : 06 88 26 20 66 ou laura.durand38@orange.fr

Jours	Types de cours	Horaires
Lundi	Stretching	18h00 à 19h00
Mardi	Zumba	19h15 à 20h15
Mercredi	Gym séniors	09h00 à 10h00
Mercredi	Step	18h30 à 19h30
Jeudi	Gym	19h00 à 20h00

PETIT SOUVENIR!



COMMERCE

Le Bachop's Bar vous propose le menu «Tête de veau et langue de bœuf» aux dates suivantes

- vendredi 09 novembre 2018

- vendredi 07 décembre 2018

- vendredi 11 janvier 2019

-vendredi 08 février 2019

- vendredi 08 mars 2019

- vendredi 12 avril 2019

Pensez à réserver au 06 02 68 31 34
ou au 04 76 38 94 70

DU NOUVEAU DANS LA COMMUNE

Vous avez dû remarquer, depuis cet été, un nouvel agent à la commune ! Eh bien oui, Thierry Coing-Gillet-Daguet, habitant le village est venu renforcer l'équipe des employés communaux !

En effet, Gregory Reynaud Dulaurier, Greg, a demandé une disponibilité d'un an, dans un premier temps. Celle-ci pourra être renouvelée une fois.

Thomas Devrieux ne pouvant plus continuer le travail seul, au vu de la charge de travail sur la commune, nous avons recruté un agent technique. Actuellement, Thomas travaille 35h/semaine et Thierry 17h30/semaine.

Un bon complément et une belle entente pour nos employés ! Et pour la commune !



Vie du village...

APPEL AU PROJET: MSA



Alpes du Nord

« Nous, on fait swinguer nos villages ! » La MSA soutient les projets des jeunes ruraux

Vous avez entre 13 et 22 ans ? Vous vivez en milieu rural ? Vous avez un projet original susceptible de contribuer à une meilleure insertion sociale et à l'amélioration des conditions et qualité de vie des jeunes ruraux. La MSA vous aidera avec des bourses pouvant aller jusqu'à 5000 euros.

Des projets citoyens, culturels, sportifs...

Culture, arts, solidarité, citoyenneté, prévention santé, sport, le concours est ouvert à l'imagination et à la générosité.

Tous les projets sont les bienvenus : créer des espaces de rencontre, faciliter et dynamiser la vie des jeunes dans un village, un canton, promouvoir de nouvelles solidarités, répondre à des besoins nouveaux ou insatisfaits, animer la vie sociale et culturelle, d'une commune ou d'une mini région. En 2017, 5 groupes se sont partagé 10000 euros de dotation.

La MSA Alpes du Nord attribuera des bourses au plan régional, puis les deux premiers projets lauréats pourront concourir au niveau national et obtenir une nouvelle bourse supplémentaire. Les meilleurs projets seront ainsi récompensés par des bourses d'un montant pouvant aller jusqu'à 5000 euros (local et national).

Renseignements et dossiers de candidature :

contactez Matthieu Payer : 06 88 34 37 44

Pour toute information site internet : www.msaalpesdunord.fr

Date limite de dépôt des dossiers : **23 novembre 2018**

Les candidatures doivent émaner de groupes d'au moins 3 jeunes vivant en milieu rural (commune de moins de 15000 hbts).

Vie du village...

RESTO DU COEUR



CAMPAGNE D'HIVER 2018/2019 DES RESTOS DU COEUR DE ST MARCELLIN

DATES D'INSCRIPTION

**Lundi 19 novembre 2018
de 9h à 11h30
et de 14h à 16h30**

**Mercredi 21 novembre 2018
de 9h à 11h30
et de 14h à 16h30**



CAMPAGNE D'HIVER 2018/2019 DES RESTOS DU COEUR DE ST MARCELLIN

Horaires d'ouverture
à compter du 26 novembre 2018 :

Lundi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h

Mercredi : de 9h à 12h

Vendredi : de 9h à 12h

CCAS

REPAS DU CCAS

Cette année encore, la commune et le CCAS organiseront un repas festif pour réunir les jeunes et les moins jeunes du village samedi 2 février 2019, à la salle des fêtes. Vous pouvez d'ores et déjà réserver votre date !

Les inscriptions arriveront dans vos boîtes aux lettres début décembre et seront à rendre pour le 15 janvier 2019 en mairie.

Nous rappelons que ce repas est ouvert à tous, qu'il sera offert aux aînés de plus de 70 ans.

Nous vous invitons à venir nombreux afin de profiter de ce bon moment de convivialité intergénérationnel !

INFO

SOS GUEPES ET FRELONS

Destruction à toute hauteur
de nid de guêpes et de frelons,
dératisation **7j/7**

 Boyer Teddy

72, rte de Plampalais 26730 La Baume d'Hostun
09.80.37.61.41 ou 06.84.92.42.11
sosguepesetfrelons@laposte.net
sosguepesfrelons.canalblog.com/



Vie du village...

ETAT CIVIL

Ils se sont unis...

Le 21 juillet 2018, **Georges BONNEVIAL** et **Evelyne LOCATELLI**, route de Chagneux



Le 18 août 2018, **Lilian VEYRET** et **Isabelle CLEMENT**, route du Couet

Le 08 septembre 2018, **Rémy DIJOUX** et **Marjorie PEYRES**, Saint Marcellin

Le 08 septembre 2018, **Kévin GOVART** et **Mélanie GONÇON**, Saint Gervais



Ils ont vu le jour...

Raphaël BONNET BOUTRY, né le 27 juillet 2018, fils de Malik Bonnet et de Justine BOUTRY, rue Saint Joseph

Calvin ARNAUD, né le 03 septembre 2018, fils de Charlène BUISSON et d'Allan ARNAUD, route du Giet

Nathan ZARZA, né le 12 octobre 2018, de Loïc Zarza et de Tiffany Bouvier, rue Saint Joseph

Elles nous ont quittés...

Nicole ORTIZ SICILIA (née BONNETON), le 18 septembre 2018, RN 532



Henriette BRUGIEREGARDE, le 9 octobre 2018

Michelle MAYAUD (née ROMANET), le 31 août 2018

BLOC - NOTE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Lundi 8h00-12h30 13h30-16h30
Mardi 8h00-12h30 13h30-19h00
Mercredi 8h00-12h00
Vendredi 8h00-12h30 13h30-19h00
Permanence des élus : le vendredi de 18H à 19H ou sur rendez vous
Tel 04.76.38.31.31

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8H45 à 11H
14H à 15H30
Samedi : 9H à 11H
(Fermée le mercredi)
Tel : 04 76 38 31 00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE VINAY

Lundi, Mercredi et Jeudi : 13h30 à 18h00
Mardi et Vendredi : 09h00 à 12h00
13h30 à 18h00
Samedi : 09h00 à 18h00

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHEQUE

Mardi : 15H30 à 19H et
Vendredi : 17H à 19H

CONTACT LOCATION SALLE DES FETES :

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

Sommaire

En direct des conseils.....2	Vie du village
En parcourant les rues	Club des Gorges
Travaux.....6	Bibliothèque15
PLU, Pré Champon8	Foyer rural..... 16
Poubelles.....9	Commerce
ENS.....10	Employé communal17
Journées patrimoines	Appel au projet.....18
Restriction eau.....11	Resto du coeur,CCAS.....28
Dossier SSI13	Info
	Etat civil32
	Bloc note

Retrouvez votre commune sur internet:

<http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org>

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

Mairie de Cognin-les-Gorges

Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32

Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication

Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef

Sophie BOREL

Illustration, photos

Isabelle VEYRET, Richard MOURRE, Geoffrey GIRARD, Christiane VEYRET

Service Communication

Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction

Sophie BOREL,
Isabelle VEYRET

Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin

Ne pas jeter sur la voie publique
Tirage à 270 exemplaires.